

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2012

Conseillers municipaux en exercice : 14
Conseillers présents : 13

Convoqués le 24 Mai 2012
Conseillers votants : 13

DELIBERATIONS

▪ Programme voirie 2012 - attribution du marché

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer le marché du programme Voirie 2012 à l'entreprise Lagarde & Laronze pour un montant de 27 504.41 € TTC.

▪ **Opération « TRAVAUX COUVERTURE/ZINGUERIE SALLE POLYVALENTE »**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer le marché des travaux de couverture/zinguerie de la Salle Polyvalente à l'entreprise Franck LAUMOND pour un montant de 6 702.00 € TTC.

▪ **Acquisition foncière au Département de la Dordogne**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer avec le Département de la Dordogne un acte administratif concernant la cession par le Département d'une parcelle située lieu-dit : « Le Bancharrel » cadastrée Section B N° 1 d'une contenance de 115m². L'acquisition de cette parcelle permettrait le déplacement d'un ancien calvaire actuellement situé de l'autre côté de la route, sur un terrain privé. Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour l'acquisition de ladite parcelle et autorise Mr le Maire à signer l'acte administratif relatif à la cession.

▪ **RECRUTEMENT AGENT OCCASIONNEL SERVICES TECHNIQUES**

En raison d'un surcroît de travail durant la période d'été, le conseil municipal décide de recruter dans le cadre d'un contrat occasionnel un agent d'entretien voirie/espaces verts, pour une période de 3 mois allant du 4/6 au 3/9/2012, renouvelable 1 fois.

▪ **RETROCESSION CONCESSION FUNERAIRE**

Le conseil municipal accepte la rétrocession à la commune de la concession funéraire N° 150 zone C appartenant à Mme DELMAS-MONTEIL, pour la somme de 61 euros.

▪ **DESIGNATION COORDONNATEUR COMMUNAL RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 17 Janvier au 16 Février 2013. A cet effet, il convient de désigner le coordonnateur qui sera l'interlocuteur de l'INSEE. Le conseil municipal désigne Mme SOULIAC, secrétaire de Mairie, en tant que coordonnateur communal.

▪ **DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

Virement de crédits	ch 022/Dépenses imprévues	- 75.00 €
	art 6574 Subv. ASS. notre village	+ 75.00 €